

Les timbres-vignettes émis par la ligue des sociétés de la Croix-Rouge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **68 (1959)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

OÙ DES VIGNETTES NOUS MONTRENT L'UNIVERSALITÉ DE LA CROIX-ROUGE

Nous devons à M. Marc Gazay, directeur-adjoint du Bureau de l'information et des publications de la *Ligue des sociétés de la Croix-Rouge* à Genève, lui-même philatéliste-expert, d'intéressantes précisions sur les vignettes émises sous les auspices de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et de leur siège genevois. Une première vignette, bleue, fut émise en 1945 à l'intention des sociétés nationales de la Croix-Rouge d'un certain nombre de pays. Cette vignette est due à l'initiative de M. J.-J. de Rueda, représentant de la Croix-Rouge mexicaine, qui en suggéra l'idée à la suite de discussions qui eurent lieu à Genève lors de la Conférence consultative des délégués en 1945 et à Oxford au cours de la XVII^e session du Conseil des gouverneurs sur le financement du secrétariat de la Ligue. Ce timbre, destiné à être en principe apposé sur les cartes des membres des diverses sociétés de la Croix-Rouge qui en accepteraient l'idée, représentait une contribution volontaire de ces membres en faveur de la Ligue.

Treize sociétés nationales adoptèrent ce timbre, dont l'impression devait être assurée par la Ligue, un certain nombre d'entre elles procédèrent elles-mêmes à l'émission.

En 1950, le sujet de la première vignette ayant été jugé « trop périmé et pessimiste », un nouveau modèle fut émis. Seule la Croix-Rouge française en fait encore usage actuellement.

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

V. I 1945 Paysage représentant une ville détruite, valeur dans l'angle inférieur droit, croix-rouge dans l'angle supérieur gauche. Légende en haut. Bleu/rouge.



De gauche à droite et de haut en bas: La vignette de la Ligue en Argentine, au Siam, en Belgique, en France, en Grèce et en Iran.

Légende en français: Ligue internationale des sociétés de la Croix-Rouge

- a) Belgique, valeur: 1 franc
- b) France, valeur: 1 franc

Dans le type belge, la croix paraît avoir été imprimée en vermillon alors qu'elle est rouge dans la vignette française.

Légende en espagnol: Liga internacional de sociedades de la Cruz Roja

- c) Argentine, valeur: 10 centavos
- d) Chili, valeur: 5 dollars
- e) Costa-Rica, valeur: 50 centimos
- f) Venezuela, valeur: 25 centimos

Légende en portugais: Liga internacional das sociedades de Cruz Vermelha

- g) Brésil, valeur: 1 cruzeiro

Légende en danois: Den internationale Liga af Røde Kors Selskaber

- h) Danemark, valeur: 10 øre

Légende en flamand: Internationale Liga der Roode Kruisverenigingen

- i) Belgique, valeur: 1 franc

Légende en hongrois: Vöröskereszt Egyletek Nemzetközi Ligája

- j) Hongrie, valeur: 1 forint

Légende en polonais: Międzynarodowa Liga Towarzystw Czerwonego Krzyża

- k) Pologne, valeur: 10 zloty

Légende en grec

- l) Grèce, valeur: 500 drachmes

Légende en caractères siamois

- m) Thaïlande, valeur: 50 satangs

Légende en caractères arabes. Lion-et-soleil-rouges au lieu de la Croix-Rouge

- n) Iran, valeur en chiffres arabes

La gravure et les nuances varient selon les pays d'émission.

V. I Changements de couleurs et de valeur:

Légende en français

1950 b) France Bleu/rouge. Surchargé fr. 2.- sur 1 fr.

194... Vert olive/rouge. Valeur: 2 fr.

V. II 1950 Paysage bouleversé entre deux colonnes, femme et enfant regardant au loin une croix rouge rayonnant dans le ciel. Croix rouge à gauche en haut, valeur en rouge à droite en haut. Légende au milieu. Gris foncé/rouge.

Légende en français: Ligue internationale des sociétés de la Croix-Rouge

- a) Belgique, valeur: 1 franc

Légende en espagnol

- d) Chili, valeur: 10 dollars

Légende en flamand

- i) Belgique, valeur: 1 franc

Légende en grec

- l) Grèce, valeur: 500 drachmes

Légende en caractères arabes. Lion-et-Soleil-rouges au lieu de la Croix-Rouge. Pas de croix rouge au centre de la vignette.

- n) Iran, valeur en lettres arabes

V. II Changement de couleurs et de valeur:

Légende en français

1952 b) France Vert olive/rouge. Valeur: 3 fr.

*

M. Rouard-Watine a bien voulu nous aider à préciser les différents types de vignettes utilisées par la Croix-Rouge française. Nous serions reconnaissants à ceux qui pourraient nous apporter d'autres précisions sur l'emploi de ces vignettes dans d'autres pays que ceux indiqués ci-dessus ainsi que sur des modifications éventuelles de valeur ou de couleurs.